

Pas de trêve jusqu'au retrait du projet de loi Macron/Delevoye/Pietraszewski

Le SNUDI-FO invite tous les collègues à envoyer **avant vendredi 20 décembre (23h59)** une déclaration d'intention de grève (en PJ) avec la mention « à compter du lundi 6 janvier 2020 »

De manière à se préparer à toute éventualité d'une reconduction de la grève à la rentrer et pour signifier clairement au gouvernement que les vacances n'entament pas notre détermination à gagner le retrait de son projet.



Depuis le 5 décembre, le SNUDI FO 13 reçoit des motions issues de RIS, d'écoles, de réunions avec des collègues de différentes écoles...

Ces motions reflètent la volonté de nos collègues, avec l'ensemble des salariés, d'exiger le retrait pur et simple de la contre-réforme des retraites !

Partout les collègues, comme tous les salariés, discutent des enjeux et réfléchissent à comment s'organiser pour faire reculer le gouvernement.

Exemple de la motion de Salon de Provence, issue d'une réunion de collègues de 5 écoles le lundi 16 décembre :

[Voir la motion intégrale >ICI<](#)

« (...) nous réaffirmons notre exigence de retrait total du projet Macron-Delevoye, du maintien des 42 régimes et du Code des Pensions civiles et militaires.

Aucune annonce, aucune discussion séparée, aucune clause du « grand-père », aucune soit-disante revalorisation salariale sous conditions ne peut nous éloigner de notre exigence !

Certains d'entre nous reconduisent la grève, d'autres ont fait grève le 10, le 12 et feront la grève demain le 17 décembre.

Nous étions des millions de salariés du public et du privé à faire grève les 5 et 10 décembre, des centaines de milliers à manifester avec nos organisations syndicales.

Force est de constater que même massives, les journées d'action isolées n'ont pas fait plier le gouvernement.

Par ses déclarations le 11 décembre, le 1er Ministre reste inflexible et méprisant notamment envers les enseignants et décide de passer en force !

Face à la surdité du gouvernement, nous disons que s'il faut la grève générale interprofessionnelle paralysant l'économie pour faire reculer le gouvernement et obtenir le retrait, NOUS Y SOMMES PRETS !

(...)

Aujourd'hui, nous ne pouvons laisser isolés les cheminots et les agents de la RATP, en grève illimités depuis le 5 décembre, qui se battent pour tous.

(...)

Nous décidons de nous constituer en comité d'organisation pour :

- dans nos écoles et en tournée d'écoles discuter avec nos collègues, leur soumettre cet appel, les appeler à rejoindre et organiser la grève jusqu'au retrait

(...)

- écrire dans les écoles une lettre aux parents d'élèves afin de les informer de la reconduction de la grève et les inviter à s'engager à nos côtés pour le retrait du projet de réforme des retraites

- porter ce mandat dans les réunions organisées sur nos secteurs

- communiquer cet appel à l'ensemble des organisations syndicales

(...)

Ce qui est posé par ces collègues, c'est la question de la grève totale dans l'unité, la grève générale pour obtenir le retrait total du projet.

N'ont-ils pas raison ?

Delevoye est parti sans emporter son projet, il est remplacé par le milliardaire Laurent Pietraszewski, pendant 24 ans aux « ressources humaines » de Auchan, rapporteur de la loi travail en 2017, membre du Conseil d'orientation des retraites (COR) et suppléant du Conseil de surveillance du Fonds de réserve pour les retraites... **Tout un programme !!!**

Le 18 décembre, Macron fait connaître qu'il est « disposé à améliorer » le projet de réforme notamment « autour de l'âge pivot ».

On pouvait s'attendre à ces manœuvres ! Mais personne n'est dupe et les collègues et les salariés qui se mettent en grève, la reconduisent, manifestent, veulent le retrait total du projet.

Au lendemain du 17 décembre, FO avec la CGT, la FSU, Solidaires, UNEF, MNL, FIDL et UNL, « demandent au gouvernement le retrait total du projet sans délai ! »

Après ces grèves et mobilisations massives, pour tous les salariés, comme l'écrivent les collègues dans leur motion, n'est ce pas la grève totale, la grève générale pour faire reculer le gouvernement qui est à l'ordre du jour ?

Discutons-en dans nos écoles ! Faisons connaître nos décisions !

Nous sommes à la veille des congés scolaires, mais le bras de fer va-t-il s'arrêter pour autant ?

Rien de moins sûr !

Le SNUDI FO 13 tiendra une permanence exceptionnelle durant les congés, pour informer les collègues des AG qui se tiendront dans les différents secteurs, permettant aux professeurs des écoles d'aller soutenir les grévistes, participer aux discussions, aux manifestations.

Consultez régulièrement [notre site >ICI<](#) ou [notre Facebook >ICI<](#)

N'hésitez pas à nous faire remonter les initiatives que vous pourrez prendre, nous les diffuserons.



Une pancarte dans la manifestation du 17 décembre 2019

Mes 4 grandes erreurs :

- 1/ Je suis une femme
- 2/ Je suis née en 1976
- 3/ Je suis professeur
- 4/ Je suis maman

**Bref, je vais être cuite à point(s)
RETRAIT de la réforme**

En savoir +



[Déclaration de la commission exécutive FO](#)
[Préavis de grève de la FNEC du 22/12 au 19/01/20](#)
[La FNEC FP FO s'adresse à tous les personnels](#)
[Communiqué intersyndical du 17 décembre 2019](#)



Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'Etat, je me syndique au SNUDI FO 13

Bulletin d'adhésion 2020 déjà disponible ! à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez adhérer maintenant et payer à partir de janvier 2020 !



Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficiaires du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commission de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Un renseignement ? Une question ?
Contactez-nous !



Rejoignez-nous sur Facebook
[Snudi FO Treize](#)